

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2024

### PROJETS - RÈGLEMENTS

*(Cliquez sur le numéro du règlement pour le visualiser)*

Numéro du règlement	Titre du règlement	Objet
<a href="#">1675-422</a>	Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage	Règlement dans le but d'abroger l'article 14.5.1.12 intitulé « Dispositions applicables aux zones 4-H-01, 4-H-02, 4-H-03, 4-H-04, 4-H-08, 4-H-11, 4-H-13, 4-H-15, 4-H-16, 4-H-17, 4-H-18, 4-H-20 et 4-H-29 ».
<a href="#">1830-017</a>	Règlement modifiant le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux	Règlement dans le but de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.



PREMIER PROJET DU 2024-10-21

**RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 6 7 5 – 4 2 2**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1675 DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement numéro 1675 de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1931 concernant l'administration de l'eau potable et la gestion des eaux usées régit déjà les raccordements aux réseaux d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 14.5.1.12 (Dispositions applicables aux zones 4-H-01, 4-H-02, 4-H-03, 4-H-04, 4-H-08, 4-H-11, 4-H-13, 4-H-15, 4-H-16, 4-H-17, 4-H-18, 4-H-20 et 4-H-29) de la section 5 (Dispositions applicables aux zones résidentielles) du chapitre 14 (Dispositions particulières à certaines zones) du règlement numéro 1675 de zonage est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



PROJET – DÉPÔT : 2024-10-21

**RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 8 3 0 – 0 1 7**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS  
SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les annexes « A » à « M », du règlement numéro 1830 sont remplacées par les annexes « A » à « M » du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## ANNEXE A

### CARTE CITOYEN

Définition de « Citoyen » : Toute personne physique résidant, ou toute personne physique qui est propriétaire d'un immeuble ou terrain sur le territoire de la Ville, de même que son conjoint.

Seuls les enfants mineurs dont le parent ou le tuteur est citoyen de la Ville sont considérés citoyens aux fins du présent règlement.

N'est pas considérée à ce titre comme citoyen aux fins des présentes, toute personne physique qui est actionnaire, mandataire, ou autrement propriétaire ou ayant le contrôle de toute personne morale ou fiducie, propriétaire d'un immeuble ou terrain sur le territoire de la Ville.

La carte Citoyen est individuelle et renouvelable d'année en année. Elle est non-transmissible et incessible.

Pour obtenir et/ou renouveler une carte Citoyen ou non-résident, les documents suivants doivent être présentés :

Adulte :

Permis de conduire sans autocollant de changement d'adresse ou passeport, carte d'assurance maladie accompagnée d'un document indiquant le nom et adresse de la personne qui désire obtenir ou renouveler une carte tel que, notamment, reçu du compte de taxes municipales de l'année en cours ; factures de services publics du mois courant.

Enfant 5-17 ans :

Carte d'assurance maladie accompagnée du bulletin scolaire ou du certificat de naissance de l'enfant (format standard). Le parent ou le tuteur responsable doit fournir les documents demandés dans le cas d'un adulte. Dans le cas d'un tuteur, une copie du jugement le déclarant tuteur devra également être remise.

Enfant 0-5 ans :

Carte d'assurance maladie et le certificat de naissance de l'enfant. Le parent ou le tuteur responsable doit fournir les documents demandés dans le cas d'un adulte. Dans le cas d'un tuteur, une copie du jugement le déclarant tuteur devra également être remise.

Tarif : Gratuite

Coût du remplacement d'une carte perdue ou volée : 8,25 \$

### CARTE NON-RÉSIDENT

Définition de « non-résident » : Toute personne physique qui n'est pas citoyen au sens du présent règlement.

La carte non-résident est individuelle et renouvelable d'année en année. Elle est non-transmissible et incessible.

Tarif : 75,00 \$ / année

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

### TARIFICATION FAMILIALE

**Personnes visées**

Les enfants des familles résidentes de Saint-Eustache qui vivent avec leurs parents sous un même toit et qui sont âgés de 17 ans ou moins.

**Rabais :**

Un rabais de 20 \$ est consenti sur le tarif d'inscription du 3<sup>e</sup> enfant;

Un rabais de 25 \$ est consenti sur le tarif d'inscription de chaque enfant à compter du 4<sup>e</sup> enfant;

et ce, par session.

**Activités admissibles :**

Toutes les activités produites par les services Arts et culture, Sport et plein air et Développement de la communauté.

### ORGANISMES SPORTIFS ACCRÉDITÉS

La Ville chargera des frais additionnels, pour l'utilisation des infrastructures municipales, aux non-résidents qui s'inscrivent à des cours offerts par les organismes sportifs approuvés par la Ville. Ces frais seront révisés régulièrement et approuvés par cette dernière. \*

#### FRAIS INFRASTRUCTURES

#### NIVEAU DE PRATIQUE SPORTIVE

NIVEAU/FRÉQUENCE	INITIATION	PRÉ-COMPÉTITION	COMPÉTITION 1	COMPÉTITION 2	EXCELLENCE
HEURE/SEMAINE	1/sem. x 1 h	2-3/sem. X 1,5 h	3-4/sem. x 2 h	4-5/sem. x 2 h	6-7/sem. X 3 h
FRAIS	77,10 \$	154,30 \$	385,60 \$	462,70 \$	771,20 \$

\* Ne tient pas compte des clauses prévues à l'intérieur des ententes intermunicipales.

### INSCRIPTION D'UN NON-RÉSIDENT

À compter de la huitième (8<sup>e</sup>) journée d'inscription, pour une période à être déterminée par les services municipaux selon la programmation, le participant non-résident pourra exceptionnellement s'inscrire au tarif du résident en payant sa carte de non-résident, et ce, pour les activités pour lesquelles des places sont encore disponibles.

Ces inscriptions devront se faire sur place uniquement.

**Note importante :** La présente disposition ne s'applique pas aux organismes et aux activités de la programmation aquatique.

## ANNEXE B

<b>DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ</b>			
<b>LOCATION DE LOCAUX</b>	<b>Tarif</b>	<b>Tarif préférentiel</b>	
<b>Maison du Citoyen</b> 184. rue Saint-Eustache			
<b>Bureau administratif</b> • Bureau # 308	143,30 \$ / jour ou 71,40 \$ / bloc 3 heures 13,10 \$ / heure supplémentaire	78,10 \$ / jour	
<b>Extra grande salle</b> • Salle #201-208-211 (ensemble)	662,90 \$ / jour ou 270,40 \$ / bloc 3 heures 87,30 \$ / heure supplémentaire		
<b>Grande Salle</b> • Salle # 201 • Salle # 208-211 (ensemble)	335,00 \$ / jour ou 147,60 \$ / bloc 3 heures 40,10 \$ / heure supplémentaire	180,90 \$ / jour	
<b>Salle de conférence</b> • Salle # 312 • Salle # 317	335,00 \$ / jour ou 147,60 \$ / bloc 3 heures 40,10 \$ / heure supplémentaire	180,90 \$ / jour	
<b>Salle polyvalente</b> • Salle # 205 • Salle # 208 • Salle # 211 • Salle # 213 • Petite salle # 309	147,60 \$ / jour ou 73,50 \$ / bloc 3 heures 13,50 \$ / heure supplémentaire	80,40 \$ / jour	
<b>Frais de conciergerie</b>	147,60 \$ / jour avec prêt de salle		
<b>Frais de surveillance des lieux</b>	18,80 \$ / heure (minimum 4 heures)		
• <b>Gratuité accordée aux organismes reconnus selon politique de reconnaissance</b>			
<b>PROGRAMMATION</b>			
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Durée du cours</b>	<b>Tarif</b>	
		<b>Citoyen</b>	<b>Non rés.</b>
Conférences diverses	Entre 1 heure et 3 heures	Gratuit	5,00 \$
Cours gardiens avertis en présence	8 heures	68,70 \$	137,50 \$
Cours gardiens avertis en virtuel	6 heures	68,70 \$	137,50 \$
Cours prêt à rester seul à la maison en présence	6 heures	65,90 \$	131,80 \$
Cours prêt à rester seul à la maison en virtuel	4 heures	65,90 \$	131,80 \$

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ (SUITE)**

**PROGRAMMATION EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES**

Durée du cours	Tarif	
	Citoyen	Non rés.
1 h x 1 f/sem. x 1 sem.	11,50 \$	19,50 \$
1 h x 1 f/sem. x 4 sem.	40,10 \$	68,20 \$
1 h x 1 f/sem. x 6 sem.	48,60 \$	82,70 \$
1 h x 1 f/sem. x 8 sem.	57,20 \$	97,40 \$
1 h x 1 f/sem. x 12 sem.	85,90 \$	146,00 \$
1,5 h x 1 f/sem. x 1 sem.	17,20 \$	29,20 \$
1,5 h x 1 f/sem. x 4 sem.	53,30 \$	90,60 \$
1,5 h x 1 f/sem. x 6 sem.	64,40 \$	109,50 \$
1,5 h x 1 f/sem. x 8 sem.	85,90 \$	146,00 \$
1,5 h x 1 f/sem. x 12 sem.	128,80 \$	219,10 \$
2 h x 1 f/sem. x 1 sem.	22,90 \$	38,90 \$
2 h x 1 f/sem. x 4 sem.	57,30 \$	98,40 \$
2 h x 1 f/sem. x 6 sem.	85,90 \$	146,00 \$
2 h x 1 f/sem. x 8 sem.	117,80 \$	194,70 \$
2 h x 1 f/sem. x 12 sem.	171,80 \$	292,10 \$
3 h x 1 f/sem. x 1 sem.	34,40 \$	58,40 \$
3 h x 1 f/sem. x 4 sem.	85,90 \$	146,00 \$
3 h x 1 f/sem. x 6 sem.	128,80 \$	85,90 \$
3 h x 1 f/sem. x 8 sem.	171,80 \$	292,10 \$
3 h x 1 f/sem. x 12 sem.	257,80 \$	438,20 \$

AUTRE SERVICE	Tarif	
	Citoyen	Non rés.
Capsule de café	2,00 \$	2,00 \$
Carte de 20 capsules de café	20,00 \$	20,00 \$
Vente de sachets de café	15,90 \$	15,90 \$
Photocopie	0,50 \$ / page (noir et blanc) 1,20 \$ / page (couleur)	

## ANNEXE C

<b>BIBLIOTHÈQUE</b>			
<b>LOCATION DE SALLES</b>	<b>Tarif</b>	<b>Tarif préférentiel</b>	
<b>Salle de formation</b>	334,95 \$ / jour ou 145,25 \$ / bloc 3 heures 40,05 \$ / heure supplémentaire	180,90 \$ / jour	
<b>Salle polyvalente</b>	147,60 \$ / jour ou 73,55 \$ / bloc 3 heures 13,45 \$ / heure supplémentaire	80,40 \$ / jour	
<b>ABONNEMENT</b>		<b>Tarif</b>	
		<b>Abonné</b>	<b>Non rés.</b>
Collection générale, ludothèque et audiovisuel			
	Adulte	Gratuit	50,00 \$
	Enfant	Gratuit	25,00 \$
<b>Assistance à une activité d'animation (avec inscription)</b>			
	Adulte	Gratuit	5,00 \$
	Enfant	Gratuit	5,00 \$
<b>Assistance à une activité d'animation (sans inscription)</b>			
Petits-enfants de 12 ans et moins, accompagnés par un grand-parent détenteur d'une carte « abonné » valide. Maximum 2 petits-enfants par grand-parent.		Gratuit	
<b>AUTRES FRAIS</b>			
Capsule de café		2,00 \$	2,00 \$
Livres vendus par la bibliothèque (reçus en don ou élagués)		Variable selon l'état	
Photocopies et impression		0,30 \$ / page (noir et blanc) 1,05 \$ / page (couleur)	

Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**ANNEXE D**

<b>ARTS ET CULTURE</b>		
<b>ATELIERS CULTURELS</b>	<b>Tarif</b>	
	<b>Citoyen</b>	<b>Non rés.</b>
Arts visuels / danse / chant Cours de groupe à l'unité 1 h	10,70 \$	10,70 \$
Arts visuels 1,5 h x 1 f/sem. x 12 sem.	107,10 \$	164,95 \$
Arts visuels 1,5 h x 1 f/sem. x 15 sem.	133,95 \$	206,20 \$
Arts visuels 2 h x 1 f/sem. x 12 sem.	144,65 \$	222,70 \$
Arts visuels 2 h x 1 f/sem. x 15 sem.	180,75 \$	278,40 \$
Arts visuels 3 h x 1 f/sem. x 12 sem.	214,25 \$	329,95 \$
Arts visuels 3 h x 1 f/sem. x 15 sem.	267,80 \$	412,45 \$
Costume de danse / par chorégraphie	33,00 \$	33,00 \$
Danse / chant – cours privé à l'unité ,75 h	55,00 \$	55,00 \$
Danse / chant ,75 h x 1 f/sem. x 12 sem.	96,40 \$	148,45 \$
Danse / chant ,75 h x 1 f/sem. x 15 sem.	120,50 \$	185,55 \$
Danse / chant 1 h x 1 f/sem. x 12 sem.	96,40 \$	148,45 \$
Danse / chant 1 h x 1 f/sem. x 15 sem.	120,50 \$	185,55 \$
Danse / chant 1,25 h x 1 f/sem. x 12 sem.	120,50 \$	185,55 \$
Danse / chant 1,25 h x 1 f/sem. x 15 sem.	149,95 \$	230,95 \$
Danse / chant 1,5 h x 1 f/sem. x 12 sem.	144,65 \$	222,70 \$
Danse / chant 1,5 h x 1 f/sem. x 15 sem.	180,75 \$	278,40 \$
Danse / chant 2 h x 1 f/sem. x 12 sem.	192,80 \$	296,95 \$
Danse / chant 2 h x 1 f/sem. x 15 sem.	241,05 \$	371,20 \$

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

<b>ARTS ET CULTURE (SUITE)</b>		
<b>LOCATION DE SALLES</b>	<b>Tarif</b>	
La petite église Cabaret Spectacle – location	1 164,95 \$ / jour	
La petite église Cabaret Spectacle – location - tarification COVID	530,85 \$	
Service de captation / (prêt d'équipement)	147,50 \$	
Service de captation - tarification	147,50 \$	
Salle Desjardins sans service de bar	93,87 \$ / heure	
Salle de danse	334,90 \$ / jour	39,95 \$ / heure
Conciergerie	133,90 \$ / jour avec prêt de salle	
Frais de cocktail – Salle Desjardins Personnel et utilisation du permis	369,90 \$	
<b>AUTRES SERVICES OFFERTS POUR LES LOCATAIRES</b>		
<b>EXPOSITION</b>		
Frais de conciergerie pour vernissage	133,90 \$	
<b>LOCATION D'ÉQUIPEMENTS</b>		
Piano sans accord	100,45 \$	
avec 1 <sup>er</sup> accord	183,20 \$	
<b>BILLETTERIE</b>		
Frais de service	4,65 \$ par billet	
Impression de 200 billets (CAPE)	38,95 \$	
Frais de poste	5,20 \$	

**Les taxes applicables, le cas échéant, sont en sus des tarifs fixés.**

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ANNEXE E**

<b>SPORT ET PLEIN AIR</b>			
<b>LOCATION</b>	<b>Tarif</b>	<b>Tarif préférentiel</b>	
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE ET PAVILLON</b>			
Location de salle avec demande de permis de réunion (alcool)	66,95 \$	66,95 \$	
Location du centre communautaire Jean-Labelle Location de la salle Paul-Émile-Raymond	335,00 \$ / journée ou soirée 147,60 \$ / bloc 3 heures 40,10 \$ / heure supplémentaire	180,85 \$ / journée	
Location des pavillons Jean-Olivier-Chénier Boisé des Moissons	147,60 \$ / journée ou soirée 73,55 \$ / bloc 3 heures 13,45 \$ / heure supplémentaire	80,40 \$ / journée	
Location du centre communautaire Rivière-Nord, Polyvalente #1, Polyvalente #2, local de la Maison des Jeunes	147,60 \$ / journée ou soirée 73,55 \$ / bloc 3 heures 13,45 \$ / heure supplémentaire	80,40 \$ / journée	
<b>COMPLEXE WALTER-BUSWELL</b>			
Salon du sportif	335,00 \$ / journée ou soirée 147,60 \$ / bloc 3 heures 40,10 \$ / heure supplémentaire	180,85 \$ / journée	
<b>LOCATION</b>	<b>Description</b>	<b>Tarif</b>	
		<b>Citoyen</b>	<b>Non rés</b>
Aréna automne hiver	Hockey mineur, ringuette mineure et patinage artistique incluant les 18 à 21 ans	Gratuit	n/a
	Lundi au vendredi 2 h à 18 h - 100h et +	74,80 \$	74,80 \$
	Lundi au vendredi 2 h à 18 h	143,05 \$	143,05 \$
	Lundi au vendredi 18 h à 2 h	217,00 \$	217,00 \$
	Samedi et dimanche 7 h à 2 h	217,00 \$	217,00 \$
Aréna printemps été	Hockey mineur, ringuette mineure et patinage artistique incluant les 18 à 21 ans	80,00 \$	n/a
	École de sport sur glace – privé En tout temps	106,80 \$	106,80 \$
	Lundi au vendredi avant 18 h	121,00 \$	121,00 \$
	Samedi-dimanche	121,00 \$	121,00 \$
	Lundi au vendredi après 18 h plus de 100 heures	146,65 \$	146,65 \$
	Lundi au vendredi après 18 h moins de 100 heures	155,55 \$	155,55 \$

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

<b>SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)</b>			
<b>LOCATION</b>	<b>Description</b>	<b>Tarif</b>	
		<b>Citoyen</b>	<b>Non rés</b>
Aréna en tout temps	Midget AAA	Selon protocole d'entente	
	Hockey mineur, ringuette mineure et patinage artistique incluant les 18 à 21 ans	Gratuit	n/a
	Sport-études	Selon protocole d'entente	
	Tournoi amical / heure	146,75 \$	146,75 \$
Casier équipe	Annuel	335,00 \$	335,00 \$
Casier individuel	Par mois	33,50 \$	33,50 \$
Casier individuel (scolaire)	Août à mai	122,20 \$	122,20 \$
Loyer	Restaurant	Selon contrat	
	Pro-shop	Selon contrat	
Patinoire sans glace	De l'heure	68,00 \$	68,00 \$
	Par jour tarif préférentiel	477,15 \$	477,15 \$
	Par jour sans service	817,95 \$	817,95 \$
	Par jour avec service	1 363,35 \$	1 363,35 \$
Patinoire extérieure permanente	Avant 18 h / heure	22,55 \$	22,55 \$
	Après 18 h / heure	29,55 \$	29,55 \$
Terrain de balle, de soccer et volleyball naturel	Avant 18 h / heure	20,80 \$	20,80 \$
	Après 18 h / heure	27,20 \$	27,20 \$
Terrain de soccer synthétique	Avant 18 h / heure	72,35 \$	72,35 \$
	Après 18 h / heure	105,30 \$	105,30 \$
	Soccer sénior associatif	29,50 \$	n/a
Terrain de soccer synthétique (demi-terrain)	Avant 18 h / heure	36,20 \$	36,20 \$
	Après 18 h / heure	52,60 \$	52,60 \$
	Soccer sénior associatif	17,65 \$	n/a
Terrain de balle, de soccer synthétique et naturel	Soccer mineur, baseball mineur et balle molle mineure Incluant les 18 à 21 ans	Gratuit	n/a

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)**

**COMPLEXE AQUATIQUE**

ACTIVITÉS	Durée du cours	Tarif	
		Citoyen	Non rés
<b>Cours de natation</b>			
Camp de jour aquatique	35 h	257,70 \$	332,65 \$
Conditionnement physique aquatique	1 h	8,20 \$	16,30 \$
Cours natation adolescent	7 h 30	59,10 \$	118,30 \$
Cours natation adulte	7 h 30	61,75 \$	123,35 \$
Cours natation privé 1 séance de 50 minutes	50 min	41,30 \$	53,10 \$
Cours natation privé 4 séances de 50 minutes	3 h 20	135,70 \$	171,10 \$
Cours natation privé 8 séances de 50 minutes	7 h 20	236,00 \$	313,10 \$
Cours natation semi-privé (2 personnes) 1 séance de 50 minutes	50 min	53,10 \$	65,50 \$
Cours natation semi-privé (2 personnes) 4 séances de 50 minutes	3 h 20	194,70 \$	243,40 \$
Cours natation semi-privé (2 personnes) 8 séances de 50 minutes	7 h 20	342,15 \$	419,30 \$
Cours parent-enfant et préscolaire	25 min.	6,70 \$	13,30 \$
Croix de bronze	33 h	139,55 \$	139,55 \$
Étoile de bronze	15 h	80,40 \$	80,40 \$
Forme physique en sauvetage	1 h	8,90 \$	17,75 \$
Initiation aux activités	17 h 30	154,60 \$	229,55 \$
Jeune sauveteur	1 h	8,90 \$	17,75 \$
Médaille de bronze	33 h	133,90 \$	133,90 \$
Médaille et croix de bronze combiné (manuel inclus)	66 h	335,75 \$	335,75 \$
Moniteur en sauvetage	25 h	405,30 \$	405,30 \$
Moniteur en sécurité	40 h	192,20 \$	192,20 \$
Nageur 1 à 10	50 min.	59,10 \$	118,20 \$
Premiers soins - général	16 h	116,95 \$	116,95 \$
Requalification en sauvetage	4 h	116,95 \$	116,95 \$
Requalification moniteur en sauvetage	5 h	100,00 \$	100,00 \$
Sauveteur national	44 h	275,20 \$	275,20 \$

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)**

**COMPLEXE AQUATIQUE (SUITE)**

<b>LOCATION</b>	<b>Tarif</b>	<b>Tarif préférentiel</b>	
Hall (rez-de-chaussée)	142,60 \$ / journée ou soirée 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure préférentielle	80,40 \$ / journée	
Halte (2e étage)	142,60 \$ / journée ou soirée 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure préférentielle	80,40 \$ / journée	
Salle de conférence	32,40 \$ / heure		
Salle de formation	32,40 \$ / heure		
Salle de musculation	323,65 \$ / journée ou soirée 142,60 \$ / bloc 3 heures 38,75 \$ / heure supplémentaire	180,85 \$ / journée	
Salle polyvalente 1	142,60 \$ / journée ou soirée 71,05 \$ / bloc 3 heures 13,00 \$ / heure préférentielle	80,40 \$ / journée	
Salles polyvalentes 2 et 3	323,65 \$ / journée ou soirée 142,60 \$ / bloc 3 heures 38,75 \$ / heure supplémentaire	180,85 \$ / journée	
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Description</b>	<b>Tarif</b>	
		<b>Citoyen</b>	<b>Non rés</b>
<b>Activités libres</b>			
Gymnase	Unité enfant	Gratuit	3,45 \$
	Unité adulte	3,45 \$	6,95 \$
	Unité adulte 65 ans et +	Gratuit	6,95 \$
	Abonnement enfant	Gratuit	66,95 \$
	Abonnement adulte	53,70 \$	133,90 \$
	Abonnement adulte 65 et +	Gratuit	133,90 \$
	Abonnement famille (2 adultes 18 ans et + habitant à la même adresse)	69,15 \$	183,85 \$
Hockey libre	18 ans et +	6,95 \$	10,45 \$
Patin libre	Unité enfant	Gratuit	6,95 \$
	Unité adulte	Gratuit	6,95 \$
	Unité adulte 65 ans et +	Gratuit	6,95 \$
Patin libre (passes)	Abonnement enfant	n/a	50,80 \$
	Abonnement adulte	Gratuit	85,10 \$
	Abonnement 65 ans et +	Gratuit	85,10 \$
	Abonnement famille	Gratuit	154,00 \$
Patin libre adulte	Blocs horaires spécifiques	Gratuit	n/a
Patin libre parent / enfant	Blocs horaires spécifiques	Gratuit	n/a

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

<b>SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)</b>			
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Description</b>	<b>Tarif</b>	
		<b>Citoyen</b>	<b>Non rés</b>
<b>Bain libre</b>			
Abonnement résident		Gratuit	n/a
Abonnement non résident 1 an		n/a	582,20 \$
Abonnement non résident 3 mois		n/a	192,50 \$
Abonnement non résident 6 mois		n/a	334,70 \$
Bain libre entrée individuelle	Non résident	n/a	26,90 \$
Bain libre entrée individuelle	Invité (12 ans et -) d'un résident (18 ans et +) selon l'horaire préétabli	n/a	13,45 \$
Bain libre entrée individuelle Grand-parent et petits-enfants	Petits-enfants de 14 ans et moins, accompagnés par un grand-parent détenteur d'une carte résident valide. Maximum 2 petits-enfants par grand-parent.	Gratuit	
Bain libre entrée individuelle Grand-parent et petit-enfant	Petit-enfant de moins de 12 ans, détenteur d'une carte résident valide, accompagné par un grand-parent non-résident. Un (1) seul grand-parent par petit-enfant.	Gratuit	
Ratio résident / invité	Maximum de 2 invités pour 1 résident baigneur détenant une carte citoyen valide		
Location 1 corridor piscine		50,55 \$	50,55 \$
Location piscine par quart		100,40 \$	100,40 \$
Location ½ bassin (4 corridors)	Organismes aquatiques	56,45 \$	56,45 \$
Location piscine		335,00 \$	335,00 \$
Sauveteur – Obligatoire	Par heure x nombre	36,20 \$	36,20 \$
<b>École de sports</b>			
École hockey	Mini	73,55 \$	134,00 \$
	Intermédiaire 1	147,60 \$	274,60 \$
	Intermédiaire 2	147,60 \$	274,60 \$
Power Skating	7-16 ans	107,00 \$	202,30 \$

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

<b>SPORT ET PLEIN AIR (SUITE)</b>			
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Description</b>	<b>Tarif à la séance</b>	
		<b>Citoyen</b>	<b>Non rés</b>
<b>Arts martiaux</b>			
Karaté familial	6 ans + (1 h 30)	5,20 \$	9,60 \$
Karaté adulte	14 ans + (1 h 30)	5,50 \$	10,10 \$
<b>Mise en forme</b>			
Mise en forme	1 h	6,50 \$	13,05 \$
Mise en forme	1 h 15	8,20 \$	16,30 \$
Mise en forme	1 h 30	9,80 \$	19,55 \$
Mise en forme (ratio limité)	1 h	7,75 \$	10,00 \$
Mise en forme (ratio limité)	1 h 15	9,70 \$	12,45 \$
Mise en forme (ratio limité)	1 h 30	11,65 \$	15,00 \$
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Durée du cours</b>	<b>Tarif</b>	
		<b>Citoyen</b>	<b>Non rés</b>
<b>Tennis</b>			
Junior compétition extérieur	Selon LTJIL	251,00 \$	416,65 \$
Junior pré-compétition extérieur	6 sem. / 2 x 1 h 30	100,45 \$	147,20 \$
Tennis enfant	1 h	12,20 \$	17,95 \$
Tennis adulte	1 h	12,90 \$	18,95 \$
Tennis libre été	Abonnement 18 ans et -	n/a	66,95 \$
	Abonnement 18 ans et +	n/a	133,90 \$
	Abonnement famille	n/a	183,85 \$
	Unité (carte prépayée) pour tous	n/a	6,95 \$
Tennis taux horaire par terrain	Lundi au vendredi avant 18 h Samedi-dimanche après 16 h 30	5,70 \$	5,70 \$
	Lundi au vendredi après 18 h Samedi-dimanche entre 8 h 30 et 16 h 30	6,50 \$	6,50 \$
<b>ACTIVITÉS</b>	<b>Description</b>	<b>Tarif</b>	
		<b>Citoyen</b>	<b>Non rés</b>
<b>Autre discipline</b>			
Camp de jour été - hiver	Kachou	entente	n/a

**Les taxes applicables, le cas échéant, sont en sus des tarifs fixés.**

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ANNEXE F**

<b>COMMUNICATIONS</b>		
		<b>Tarif</b>
Articles promotionnels à l'effigie de la Ville		Voir liste des prix affichés au SEM
Assermentation pour les non-résidents		5,00 \$ (selon la Loi)
Tournage (nouvelle demande)	Cinématographiques et publicitaires	56,90 \$
	À but non lucratif et étudiant	Gratuit
Tournage (utilisation du domaine public)	Cinématographiques et publicitaires	56,90 \$ (4 heures ou moins) 113,85 \$ (plus de 4 heures)
	À but non lucratif et étudiant	Gratuit
Tournage (soutien technique ou professionnel)	Cinématographiques et publicitaires	113,85 \$ (frais d'administration), plus les coûts réels (4 heures ou moins) 227,70 \$ (frais d'administration), plus les coûts réels (plus de 4 heures)
	À but non lucratif et étudiant	Coûts réels

## ANNEXE G

FINANCES	
	Tarif
Rapports financiers	3,65 \$
Photocopie	0,45 \$ / page (noir et blanc) 1,14 \$ / page (couleur)
Chèque retourné	45,00 \$
Confirmation de taxes demandée par les professionnels	131,25 \$

Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**ANNEXE H**

<b>GREFFE</b>	
	<b>Tarif</b>
Célébration d'un mariage ou d'une union civile	Tarif établi par le gouvernement du Québec
Attestation de conformité auprès du Ministère de l'Environnement	116,85 \$
Attestation de conformité auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec	58,40 \$

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ANNEXE I**

<b>POLICE</b>	
	<b>Tarif</b>
Rapport d'accident	Selon le décret du gouvernement du Québec
Vérification des numéros d'identification des véhicules automobiles autres que les véhicules artisanaux ou reconstruits (VGA)	250,00 \$ <small>(Si nécessite plus de 3 heures de vérification, ajout de 91,20 \$ pour chaque heure supplémentaire)</small>
Vérification des numéros d'identification des véhicules automobiles pour les véhicules artisanaux ou reconstruits (VGA)	400,00 \$ <small>(Si nécessite plus de 3 heures de vérification, ajout de 91,20 \$ pour chaque heure supplémentaire)</small>
Remorquages de véhicules, à la demande du Service de police, autres que ceux dont les tarifs sont fixés par décret du gouvernement	Selon les tarifs établis par l'Association des professionnels du dépannage du Québec
Remisage à la fourrière de véhicules autre que ceux dont les tarifs sont fixés par décret du gouvernement	25,00 \$ / jour
Vérification d'antécédents judiciaires et demande de réhabilitation (pardon) en vingt (20) jours ouvrables	81,00 \$ Pour les résidents de Saint-Eustache <small>(Sans frais pour les bénévoles des organismes à but non lucratif de Saint-Eustache)</small>  102,00 \$ Pour les non-résidents ----- Vérification en deux (2) jours ouvrables  113,00 \$ Pour les résidents de Saint-Eustache  134,00 \$ Pour les non-résidents
Vérification d'antécédents judiciaires pour le personnel des centres de la petite enfance et les garderies de la Ville de Saint-Eustache	81,00 \$
Prise d'empreintes digitales	81,00 \$
Pour le barricadage d'un immeuble, les services d'un serrurier, le nettoyage d'un immeuble lorsque les circonstances l'exigent, les services d'un électricien ou d'un frigoriste ou tout autre métier ou spécialiste nécessaire au travail policier	Coût réel des dépenses encourues y compris le coût des ressources policières selon les paramètres ci-bas  + 20 % *
Présence des policiers pour assurer la sécurité ou la participation à un événement (autres que les événements organisés par la Ville ou un OSBL)	4 h minimum pour deux (2) policiers de plus de 10 920 heures selon la convention collective, au salaire de 150 % plus 20 % de frais d'administration et 25,00 \$ / heure pour la voiture * Advenant une annulation à moins de 24 heures de l'événement, 50 % du montant sera facturé

**La présence d'un astérisque (\*) dans la colonne du tableau décrivant le service indique que le coût de ce dernier, lorsque ce service est rendu en regard d'un immeuble, peut être réclamé de l'occupant dudit immeuble ou de la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci, dans ce dernier cas, elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur cette unité d'évaluation.**

**ANNEXE J**

<b>TRAVAUX PUBLICS</b>	
	<b>Tarif</b>
Réfection entrée charretière – trottoir – bordure	Selon le coût de l'entrepreneur + 15% *
Sciage de béton – bordure	Selon le coût de l'entrepreneur + 15% *
Collecte de branches	89,25 \$ / intervention *
Fourniture d'eau en vrac au garage municipal (à des fins autres que consommation)	12,10 \$ pour les premiers 2 500 litres
Par approvisionnement	12,10 \$ par 2 500 litres en excédent
Déblocage d'une conduite d'égout (sur la propriété privée)	Durant les heures d'ouverture du service (du lundi au jeudi de 7 h à 15 h et vendredi de 7 h à 11 h) 183,48 \$
	En dehors des heures d'ouverture du service et lors des jours fériés 303,59 \$
Ouverture / fermeture d'eau (sur la propriété privée)	En dehors des heures d'ouverture du service et lors des jours fériés 303,59 \$
<b>COLLECTE</b>	
Fourniture d'un 2 <sup>e</sup> bac de collecte des ordures ménagères	Selon le coût de l'entrepreneur + 15 % *
<b>ÉCOCENTRE</b>	
Résident seulement (commercial et industriel interdit)	
Automobile (coffre)	Sans frais pour 10 m <sup>3</sup> et / ou 10 visites
Camionnette	Sans frais pour 10 m <sup>3</sup> et / ou 10 visites
Remorque de 4' x 8' ou moins	Sans frais pour 10 m <sup>3</sup> et / ou 10 visites
Remorque entre 8' et 10' maximum de longueur	Sans frais pour 10 m <sup>3</sup> et / ou 10 visites
	Des frais de 58,90 \$ / m <sup>3</sup> seront exigés pour le volume supplémentaire excepté pour les matières recyclables, les pneus, les appareils issus des technologies de l'information et des communications (TIC) et les résidus domestiques dangereux (RDD).
<b>COÛT DE MAIN-OEUVRE</b>	
Contremaître	78,10 \$ / heure *
Assistant-contremaître et/ou adjoint administratif	53,50 \$ / heure *

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

<b>TRAVAUX PUBLICS (SUITE)</b>	
	<b>Tarif</b>
<b>COÛT DE MAIN-ŒUVRE (suite)</b>	
Journalier-chauffeur :	
- Temps simple	43,25 \$ / heure *
- Temps demi	64,85 \$ / heure *
- Temps double	86,45 \$ / heure *
- Sortie temps demi	64,85 \$ / heure - min. 3 heures *
- Sortie temps double	86,45 \$ / heure - min. 3 heures *
<b>ÉQUIPEMENT SANS OPÉRATEUR</b>	
Balai de rue	75,25 \$ / heure *
Balai frontal	78,75 \$ / heure *
Camion de service	30,35 \$ / heure *
Camion 6 roues	42,50 \$ / heure *
Camion 10 roues	54,65 \$ / heure *
Camion avec épandeuse	54,65 \$ / heure *
Camion nacelle	91,10 \$ / heure *
Chargeur sur roue	78,95 \$ / heure *
Dégeleuse électrique	48,60 \$ / heure *
Écureur d'égout aspirateur	157,85 \$ / heure *
Marteau pneumatique avec rétrocaveuse	78,95 \$ / heure *
Niveleuse	Selon coût location + 15 % / heure *
Plaque vibrante avec rétrocaveuse	78,95 \$ / heure *
Récupérateur de pluies sans livraison	48,60 \$ *
Récupérateur de pluies avec livraison	60,75 \$ *
Rétrocaveuse 310	54,65 \$ / heure *
Rétrocaveuse 710	72,85 \$ / heure *
Rouleau à asphalte	36,40 \$ / heure *
Rouleau compresseur	37,60 \$ / heure *
Tondeuse, mini-tondeuse, compacteur, etc.	18,20 \$ *

**La présence d'un astérisque (\*) dans la colonne du tableau décrivant le service indique que le coût de ce dernier, lorsque ce service est rendu en regard d'un immeuble, peut être réclamé de l'occupant dudit immeuble ou de la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci, dans ce dernier cas, elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur cette unité d'évaluation.**

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**ANNEXE K**

**URBANISME**

**Tarifs et dépôts de garanties financières des permis de construction**

Le montant payé est remboursé si le permis ou le certificat demandé est refusé. Les dépôts de garanties financières sont remboursables lorsque l'ensemble des travaux sont complétés et que les exigences prévues au permis de construction ou au certificat d'autorisation sont remplies.

**Tableau 1**

Type de travaux	Tarif du permis	Dépôt de garantie financière	Dépôt de garantie financière – plantation d'arbres ou respect du minimum requis au règlement de zonage	
			Superficie du terrain	Montant pouvant être remboursé suite à la plantation d'arbres ou au respect de la réglementation
Construction d'un bâtiment accessoire (autre qu'une remise à jardin) de 250 m <sup>2</sup> et moins de superficie au sol	177,00 \$			
Construction d'un bâtiment accessoire de plus de 250 m <sup>2</sup> de superficie au sol	4,00 \$ le m <sup>2</sup> de superficie au sol (maximum 4 405,90 \$)			
Construction d'un bâtiment agricole	118,00 \$			
Construction d'un bâtiment de deux logements ou plus	590,00 \$ par logement	1 000,00 \$ pouvant être remboursés suite à une vérification démontrant le bon fonctionnement des boîtes de services	1 000,00 \$ pouvant être remboursé suite à la plantation d'arbres ou au respect de la réglementation	
Construction d'une maison unifamiliale	708,00 \$	1 000,00 \$ pouvant être remboursés suite à une vérification démontrant le bon fonctionnement des boîtes de services	1 000,00 \$ pouvant être remboursé suite à la plantation d'arbres ou au respect de la réglementation	
Construction ou agrandissement d'un bâtiment public, commercial ou industriel	12,00 \$ le m <sup>2</sup> de superficie au sol plus 5,50 \$ le m <sup>2</sup> de superficie de plancher, pour les étages supérieurs (min. 570,00 \$)		<b>Superficie du terrain</b>	<b>Montant pouvant être remboursé suite à la plantation d'arbres ou au respect de la réglementation</b>
			465 m <sup>2</sup> et moins	500,00 \$
			466 à 925 m <sup>2</sup>	750,00 \$
			926 m <sup>2</sup> et plus	1 000,00 \$
Construction ou agrandissement d'un perron, balcon, galerie ou patio	30,00 \$			
Transformation d'un bâtiment autre qu'agricole ou résidentiel	118,00 \$ de base plus 12,00 \$ par 1 000,00 \$ de valeur estimative des travaux (min. 413,00 \$)			
Transformation ou agrandissement d'un bâtiment agricole	118,00 \$			
Transformation ou agrandissement d'un bâtiment résidentiel autre que pour la construction ou l'agrandissement d'un perron, balcon, galerie ou patio	Transformation 118,00 \$ par logement Agrandissement 236,00 \$ par logement			
Renouvellement d'un permis de construction	Validité du permis initial d'un (1) an : 50 % du coût initial Validité du permis initial de deux (2) ans : 25 % du coût du permis			

Pour un bâtiment d'usage mixte, les tarifs du permis de construction sont calculés en appliquant les normes de calcul particulières à chaque partie du bâtiment, suivant l'usage projeté de chaque partie.

Malgré ce qui précède, un dépôt de garantie financière pour la plantation d'arbres ou le respect de la réglementation n'est pas requis lorsque le projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**URBANISME (SUITE)**

**Tarifs et dépôts de garanties financières des permis émis par phases de construction**

**Tableau 2**

Type de travaux	Tarif
Enveloppe extérieure, aménagements intérieurs, aménagements extérieurs et aménagements paysagers	Tarif du permis établi au tableau 1 pour l'ensemble du bâtiment projeté x 70 %
Excavation et fondation du bâtiment principal	Tarif du permis établi au tableau 1 pour l'ensemble du bâtiment projeté x 40 %
Structure d'un bâtiment principal	Tarif du permis établi au tableau 1 pour l'ensemble du bâtiment projeté x 40 %

Seuls les bâtiments principaux d'usage résidentiel multifamilial de plus de 6 logements, les bâtiments d'usages public, commercial ou industriel peuvent être construits par phasage.

Malgré les tarifs ci-haut mentionnés, les montants des dépôts de garanties financières et le tarif des compteurs d'eau prévus au tableau 1 doivent être payés en totalité dans le premier permis émis en phasage.

**Tarifs et dépôts de garanties financières des certificats d'autorisation**

**Tableau 3**

Type de travaux	Tarif	Dépôt de garantie financière
Abattage d'arbres	Gratuit	
Antenne de télécommunication non domestique (avec ou sans bâti d'antenne)	1 500,00 \$	
Boîte de dons de vêtements hors-sol	177,00 \$ par emplacement	
Boîte de dons de vêtements semi-enfouie	Gratuit	
Certificat d'occupation affaire	118,00 \$ *	
Construction d'un mur de soutènement	59,00 \$	
Démolition d'une construction	108,00 \$	
Déplacement d'un bâtiment	30,00 \$	10 000,00 \$ remboursable lorsque les travaux de nettoyage, nivelage et réparation de trottoir, de la rue et des utilités publiques sont exécutés à la satisfaction de l'autorité compétente
Installation d'enseignes promotionnelles	59,00 \$ (pour le certificat)	
Installation d'un réservoir d'essence ou de diesel	375,00 \$	
Installation d'un réservoir de propane de plus de 373 litres (420 livres)	59,00 \$	
Installation d'une enseigne	59,00 \$ par enseigne	
Installation d'une piscine creusée	118,00 \$	
Installation d'une piscine hors terre	59,00 \$	
Installation d'une tente ou d'un chapiteau destiné à la vente, l'étalage ou l'exposition de véhicules à moteur	331,00 \$	
Installation d'une tente ou d'un chapiteau destiné à la vente au détail excluant les abris pour la vente de fruits et légumes de dimensions maximales de 3,65 mètres x 3,65 mètres		
Installation ou modification d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	118,00 \$	
Installation ou modification d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées	177,00 \$	1 350,00 \$ remboursables à la remise du certificat de conformité préparé par un ingénieur ou un technologue compétent en la matière
Modification d'un certificat d'occupation d'affaire lorsque seul le nom de l'entreprise est remplacé ou modifié, sans modification à l'usage exercé ou la superficie occupée	24,00 \$	

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**URBANISME (SUITE)**

**Tableau 3 (suite)**

Type de travaux	Tarif	Dépôt de garantie financière
Potager en cour avant	Gratuit	
Poulailler urbain	46,00 \$	
Réalisation d'une fresque	59,00 \$	
Renouvellement de permis pour travaux de stabilisation des rives, d'aménagement d'un stationnement, l'installation d'un réservoir ou pour des travaux de remblai ou de déblai	Tarif initial + 50 %	
Réparation d'une construction autre que résidentielle	118,00 \$ de base plus 12,00 \$ par 1 000,00 \$ de valeur estimative des travaux	
Systèmes de télécommunication sans fil avec microcellules (smart cells)	536,00 \$ par boîte de télécommunication	
Travaux de remblai ou de déblai nécessitant le transbordement de plus de 200 m <sup>3</sup> de terre ou de matériaux	590,00 \$ pour les premiers 1 500 m <sup>3</sup> de terre à remblayer ou à déblayer plus 18,00 \$ par 25 m <sup>3</sup> additionnels (maximum 29 500,00 \$)	2 500,00 \$
Travaux de stabilisation des rives ou d'aménagement d'un stationnement pour un usage autre que résidentiel et l'installation d'un réservoir	268,00 \$	
Toute autre demande non-spécifiée ailleurs	30,00 \$	

**Tarifs pour l'émission d'un permis de lotissement**

**Tableau 4**

Type d'usage	Tarif
Habitation autre qu'unifamiliale	59,00 \$ pour les premiers 500 mètres carrés et 12,00 \$ par tranche de 100 mètres carrés additionnels
Habitation unifamiliale	59,00 \$ par lot
Usage commercial	236,00 \$ pour les premiers 1 000 mètres carrés et 18,00 \$ par tranche de 1 000 mètres carrés additionnels
Usage industriel, agricole ou public	118,00 \$ par lot

**Demandes d'urbanisme**

**Tableau 5**

Type de demande	Tarif
Attestation de conformité	122,00 \$
Demande d'usage conditionnel	944,00 \$
Demande de démolition d'un bâtiment assujettie au Comité d'analyse des demandes de démolition	885,00 \$
Demande de dérogation mineure	944,00 \$
Demande de modification réglementaire	2 891,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si la demande nécessite une modification au plan d'urbanisme</li> </ul>	2 832,00 \$ en sus du tarif prévu pour la demande de modification réglementaire
Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	122,00 \$
Plan d'aménagement d'ensemble	2 891,00 \$
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	Usage résidentiel moins de 12 logements : 4 130,00 \$ Usage résidentiel de 13 à 24 logements : 5 201,00 \$ Usage résidentiel de 25 logements et plus ou tout autre usage : 5 357,00 \$
Suivi des demandes formulées à la Commission de protection du territoire agricole	122,00 \$

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**URBANISME (SUITE)**

**Garantie financière pour travaux assujettis à l'approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA)**

**Tableau 6**

Type de demande	Tarif	
	Valeur des travaux	Garantie financière
Nouvelle construction, agrandissement ou transformation d'un bâtiment existant	5 000 \$ et moins	500,00 \$
	5 001 \$ à 10 000 \$	1 000,00 \$
	10 001 \$ à 15 000 \$	1 500,00 \$
	15 001 \$ à 25 000 \$	2 000,00 \$
	25 001 \$ à 35 000 \$	3 000,00 \$
	35 001 \$ à 50 000 \$	4 000,00 \$
	50 001 \$ à 100 000 \$	5 000,00 \$
	100 001 \$ à 150 000 \$	6 000,00 \$
	150 001 \$ à 200 000 \$	7 500,00 \$
	200 001 \$ à 250 000 \$	10 000,00 \$
	250 001 \$ à 500 000 \$	15 000,00 \$
	500 001 \$ à 1 000 000 \$	20 000,00 \$
	1 000 001 \$ à 2 500 000 \$	25 000,00 \$
Plus de 2 500 001,00 \$	50 000,00 \$	
Aménagement ou réaménagement d'une aire de stationnement	-	3 000,00 \$
Aménagement paysager	-	3 000,00 \$
Terrasse et équipement accessoire	-	1 000,00 \$
Affichage	-	500,00 \$

**Tarifs des compteurs d'eau**

**Tableau 7**

Les tarifs ci-dessous sont ajoutés au tarif des permis de construction lorsqu'un compteur d'eau est exigé selon l'usage du bâtiment projeté.

Diamètre compteur	Coût incluant antenne
5/8 po	406,95 \$
3/4po	453,90 \$
1 po	565,30 \$
1,5 po	1 159,30 \$
2 po	1 512,25 \$
3 po	4 720,05 \$
4 po	4 961,70 \$
6 po	5 534,60 \$
8 po	6 338,70 \$
10 po	7 111,45 \$

**Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**URBANISME (SUITE)**

**Vidanges d'installations septiques**

**Tableau 8**

Type de demande	Tarif
Entretien supplétif d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultra-violet	1 <sup>ère</sup> visite : 103,00 \$ Visite additionnelle : 103,00 \$
Vidange, transport, dispositions et traitement des boues des installations septiques	144,00 \$  Plus 0,38 \$ par gallon additionnel (4.55 litres) pour toute fosse septique ayant une capacité supérieure à 1 050 gallons (4.3 mètres cube)
Chaque vidange additionnelle	196,00 \$
Vidange d'urgence entre le 21 décembre et le 21 mars de l'année suivante ainsi que lors de la période de dégel décrétée par le ministère des Transports	239,00 \$
Visite sans service	58,00 \$

**La présence d'un astérisque (\*) dans la colonne du tableau décrivant le service indique que le coût de ce dernier, lorsque ce service est rendu en regard d'un immeuble, peut être réclamé de l'occupant dudit immeuble ou de la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci, dans ce dernier cas, elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur cette unité d'évaluation.**

**ANNEXE L**

<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>	
<b>TYPE D'AIDE</b>	<b>Tarif à l'heure (arrondi à la demi-heure)</b>
Chaque membre du personnel	Selon les avantages de la convention collective ou du contrat de travail en vigueur majoré de 50 %
Appareil élévateur	2 587,50 \$
Autopompe	1 811,25 \$
Unité de secours et ses équipements	1 035,00 \$
Autopompe-citerne	1 552,50 \$
Bateau incluant le véhicule pour remorquer	517,50 \$
Motoneige incluant le véhicule pour remorquer	500,00 \$
Traîneau médical	284,62 \$
Véhicule de la sécurité civile	540,88 \$
Véhicule de liaison ou autre véhicule non décrit précédemment	310,50 \$
<b>OBJET DE LA TARIFICATION</b>	<b>Tarif</b>
Coffret de clés	Coût réel des dépenses + 25 % de frais d'administration
Frais d'administration de gestionnaire de formation sauf pour la MRC de Deux-Montagnes	140,03 \$ par candidat
Service des pompiers afin d'assurer la sécurité d'un événement, à l'exception des événements organisés par la Ville, un organisme sans but lucratif (OSBL) ou un organisme gouvernemental	Minimum deux (2) pompiers selon les avantages du contrat de travail ou de l'entente majoré de 50 % et les frais pour le véhicule d'incendie.
Service d'un serrurier	Coûts réels de dépenses encourues *
Barricadage d'un immeuble	Coûts réels des dépenses encourues *

Règlement 1830-017  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**SÉCURITÉ INCENDIE (SUITE)**

<b>OBJET DE LA TARIFICATION</b>	<b>Tarif</b>
Tout équipement ou produit qui ne peut être réutilisé suite à l'intervention	Coûts réels des dépenses encourues + 25 % de frais de gestion
Livre RCR et livre de premiers soins pour la formation offerte par la Ville	Coût réel des dépenses

La présence d'un astérisque (\*) dans la colonne du tableau décrivant le service indique que le coût de ce dernier, lorsque ce service est rendu en regard d'un immeuble, peut être réclamé de l'occupant dudit immeuble ou de la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci, dans ce dernier cas, elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur cette unité d'évaluation.

\*\*\*Des frais d'administration de 15 % devront être ajoutés à la facture\*\*\*

## ANNEXE M

### **VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE REVISION ADMINISTRATIVE D'UNE INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION**

- 1.- Lors de son dépôt, une demande de révision administrative d'une inscription au rôle d'évaluation foncière doit être accompagnée d'une somme d'argent déterminée selon les articles 2 à 4.
- 2.- Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est fixé selon les catégories suivantes pour chaque unité d'évaluation :
  - 1.- 88,80 \$, lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$;
  - 2.- 355,00 \$, lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
  - 3.- 591,70 \$, lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
  - 4.- 1 183,75 \$, lorsque la plainte porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$.
- 3.- Les plaintes qui ont le même objet et qui sont relatives à des modifications qui concernent la même unité d'évaluation sont considérées comme une plainte unique lorsqu'elles sont déposées simultanément et qu'elles portent à la fois sur le rôle en vigueur et sur le rôle précédent ou le rôle déposé pour les exercices financiers suivants.
- 4.- La somme d'argent exigée par l'article 1 est payable en monnaie légale ou par chèque visé, mandat de poste, mandat de banque ou ordre de paiement visé tiré sur une caisse d'épargne et de crédit, à l'ordre de la Ville.